

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

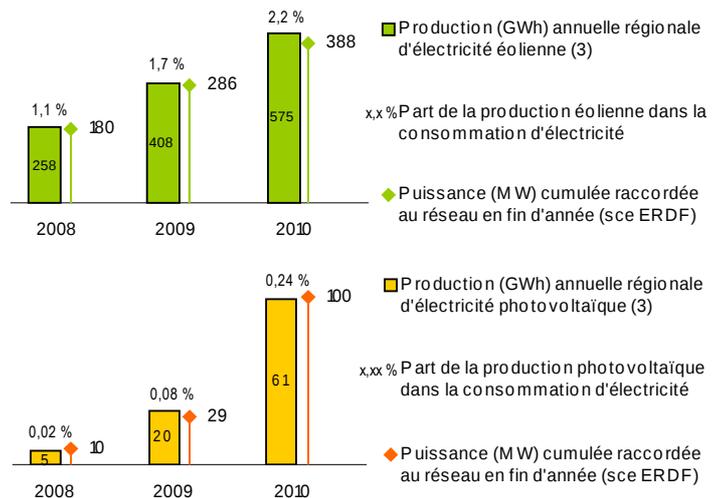
Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

Productions régionales d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque au 31/03/2011

	Éolien terrestre						Photovoltaïque			
	Nombre et puissance cumulée des parcs éoliens						Production d'électricité depuis le 1/01/2011	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 1/01/2011
	En cours d'instruction		Autorisés		Autorisés et raccordés au réseau			source ERDF		
	source DDT(M)		source DDT(M)		source ERDF		source ERDF			
	nb	MW ⁽¹⁾	nb	MW	nb	MW	GWh ⁽¹⁾	nb	MW	GWh
44	10	118	26	264	14	128	68,8	6 639	32	4,7
49	2	17	9	93	6	61	31,8	4 309	27	3,7
53	5	51	9	95	4	46	28,0	1 777	14	1,9
72	2	18	2	22	-	-	-	2 700	16	2,2
85	2	26	22	202	19	159	81,1	6 962	41	6,1
Région	21	230	68	675	43	394	209,8	22 387	131	18,5

Ce que représentent ces productions par rapport à la consommation

	Consommation régionale d'électricité ⁽²⁾ (GWh) source RTE		
	2008	2009	2010
44	8 234	8 048	données non disponibles
49	4 811	4 827	
53	2 411	2 349	
72	4 282	4 215	
85	4 439	4 438	
Région	24 177	23 877	25 708



- 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)
1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)
- 2 Quantité d'électricité consommée dans la région, hors pertes sur les réseaux.
- 3 2008 et 2009 : source SOeS (service statistique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)
2010 : estimation DREAL

Consommation régionale d'électricité 2010

RTE a publié ses premiers chiffres concernant 2010. La consommation régionale a augmenté de près de 8 % par rapport à 2009 pour s'établir à 25 700 GWh. RTE estime que cette progression, deux fois plus forte que la progression nationale, est due pour deux tiers à la rigueur climatique et, pour un tiers, à la reprise économique et à l'accroissement de la population dans notre région.

Photovoltaïque

Nouveau dispositif de soutien

Le nouveau dispositif de soutien au photovoltaïque est entré en vigueur le 10 mars 2011. Il est composé :

- de tarifs d'achat pour les installations sur bâtiments de moins de 100 kW. Ces tarifs d'achat sont ajustables chaque trimestre en fonction du nombre de demandes de raccordement constatées ;
- d'appels d'offres pour les installations de grande taille (supérieures à 100 kW) sur bâtiments et les installations au sol. Les premiers appels d'offres seront lancés d'ici l'été 2011.

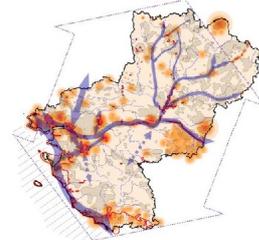
De plus amples informations sont disponibles sur le site internet du ministère : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/photovoltaique>. Afin d'apporter une réponse aux porteurs de projets, une cellule d'information a été mise en place. Elle dispose d'un numéro d'appel (01 53 18 50 40) et d'une adresse mail dédiée : photovoltaique@finances.gouv.fr.

Guide sur l'étude d'impact des projets photovoltaïques

Ce guide vient d'être publié, il est disponible à l'adresse : www.developpement-durable.gouv.fr/Les-guides-methodologiques.html

Éolien terrestre : publication d'une étude des incidences par la Ligue de protection des oiseaux

L'étude, parue en décembre 2010, s'intitule "Avifaune, chiroptères et projets de parcs éoliens en Pays de la Loire : identification des zones d'incidences potentielles et préconisations pour la réalisation des études d'impact". Elle est téléchargeable sur le site internet de la DREAL <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique Éolien. Les secteurs géographiques identifiés permettent d'adapter le degré d'approfondissement des études d'impact des projets de parcs éoliens sur les sujets avifaune et chiroptères.



Éolien offshore : premier appel d'offres en mai 2011

Le plan de développement des énergies renouvelables issu du Grenelle de l'Environnement prévoit une accélération du développement de l'énergie éolienne en mer. Il vise une puissance totale installée de 6 000 MW en 2020, soit environ 1 200 éoliennes produisant 3,5 % de la consommation française d'électricité. Ce programme, sera mis en œuvre grâce au lancement successif d'appels d'offres.

En 2010, le préfet de la région Pays de la Loire a proposé au ministère en charge de l'écologie de retenir deux zones propices au large respectivement de l'estuaire de la Loire (zone dite de Saint-Nazaire) et des îles de Noirmoutier et d'Yeu (zone dite des deux îles). Ces deux zones représentent au total un potentiel de l'ordre de 1 000 MW, soit 1/6^{ème} de l'objectif national.

Le 26 janvier 2011, le Gouvernement a décidé de sélectionner cinq zones propices, dont celle de Saint-Nazaire, sur lesquelles portera la première tranche de l'appel d'offres pour un objectif de puissance de 3 000 MW. Cette première tranche doit être lancée en mai 2011 pour une remise des offres en novembre 2011, une mise en concurrence des opérateurs et une sélection des meilleurs projets au printemps 2012. Le 22 avril 2011, le Conseil général de la Vendée a adopté une résolution favorable vis-à-vis du projet des deux îles, sous certaines conditions (retombées en matière d'emploi, réduction des impacts visuels,...).

Investissements participatifs dans l'éolien et le photovoltaïque

Cette démarche citoyenne qui promeut le financement de projets d'énergies renouvelables par les collectivités et les habitants se fait jour dans les Pays de la Loire comme l'illustrent les actions de la SCIC Vigneux Tournesoleil (installation d'un système photovoltaïque sur l'école Charles Perrault financée par les habitants à Vigneux de Bretagne en Loire atlantique) et de l'association Éoliennes en Pays d'Ancenis (projet d'investissement participatif dans un parc éolien).

Pour en savoir plus : <http://www.vigneux-tournesoleil.fr/> et <http://eoliennes.ancenis.free.fr/>.

Ces deux initiatives ont fait l'objet d'un reportage sur TéléNantes le 26/01/2011 disponible sur le site <http://www.telenantes.com>.

La DREAL remercie RTE Ouest, ERDF Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : **Michel ROMAGNOLI**
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
**Mission énergie et
changement climatique**

34, place Viarme
BP 32205
44022 Nantes cedex 1
Tél : 02 51 85 80 14
Fax : 02 51 85 80 44

Directeur de publication :
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN :
2109-0025